

12.04.2003 - 15:14 Uhr

Le transfert modal ne doit pas être compromis par les mesures d'économie!

Naters (ots) -

Ce samedi 12 avril, l'Initiative des Alpes a tenu à Naters/VS son assemblée générale annuelle. Son président, le conseiller national Fabio Pedrina, et les autres membres du comité ont été confirmés dans leurs fonctions.

Les comptes annuels 2002 présentent un solde positif de 37'000 francs, les dépenses s'élevant à 735'000 francs et les recettes à 772'000 francs. En 2003, le point fort des activités porte sur la campagne contre l'initiative Avanti. (Le rapport annuel peut être consulté dès aujourd'hui sur le site Internet www.initiative-des-alpes.ch.)

L'assemblée s'est terminée par le vote d'une résolution sur la politique d'économie du Conseil fédéral, qui prévoit notamment des coupes considérables dans le financement des mesures en faveur du transfert modal. Voici le texte de cette résolution:

Le transfert modal ne doit pas être compromis par les mesures d'économie

L'Initiative des Alpes a pris connaissance avec inquiétude des réductions prévues par le Conseil fédéral dans les dépenses. Ces réductions laissent craindre de nouveaux retards dans la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur la protection des Alpes. L'Accord sur les transports terrestres a déjà reporté de cinq ans le délai fixé dans la Constitution fédérale pour le transfert de la route au rail (transfert modal).

La loi sur le transfert du trafic et les crédits destinés à l'encouragement du transport ferroviaire de marchandises ont été votés en tant que mesures d'accompagnement à l'Accord sur les transports terrestres. Sans ces mesures, le peuple n'aurait pas accepté le relèvement du poids maximal des camions et, partant, il aurait rejeté les accords bilatéraux dans leur ensemble. Le délai fixé pour le transfert modal dans ces accords (deux ans après la mise en service de la NLFA du Lötschberg) doit être absolument respecté, car il s'agit d'une promesse faite au peuple.

Les coupes prévues dans les dépenses en faveur du transfert modal, dans la convention sur les prestations des CFF, dans le financement des transports publics ou dans les centres de compétences pour le contrôle du trafic automobile lourd sont par conséquent inacceptables. S'il n'est pas possible de les empêcher, il faut les remplacer par d'autres mesures de transfert modal équivalentes. La bourse des droits de transit alpin, proposée il y a une année par l'Initiative des Alpes, est à cet égard une mesure de choix.

Contact:

Alf Arnold
Directeur
Mobile: +41/79/711'57'13

Fabio Pedrina
Président
Mobile: +41/79/249'29'42

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002430/100461984> abgerufen werden.